



LA FEUILLE DES HERBETTES

Journal de la commune de Sullens

Décembre 2021

Message de la Municipalité

Voilà une nouvelle année sous le signe de la COVID-19 qui arrive à son terme et nous avons estimé nécessaire de venir vers vous avec quelques nouvelles réjouissantes.

Le budget, qui par ailleurs est équilibré, tient compte de la baisse d'impôt communal de 4,5 points, ajustement qui avait été admis par le Conseil communal lors de la précédente séance. Cette baisse aidera certainement quelques concitoyens à boucler l'année 2022 plus facilement et réjouira tous les autres concernés.

Les autres propositions étant

- le renouvellement de l'abonnement «Génération» pour nos jeunes de 64+,
- l'étude du Plan énergie et climat communal (PECC) qui consiste à déterminer des mesures concrètes possibles à notre niveau,
- l'installation d'une borne électrique pour voitures,
- l'ajout d'éléments à la place de skate pour nos plus jeunes,
- un montant dévolu à des subventions «écologiques et diverses» comme, par exemple, le subventionnement d'abonnements de transports publics pour les étudiants.

Un sujet plus délicat est la sécurité routière. Nous

avons procédé à des comptages réguliers, dans nos «Zones 30», via les services du Canton, avec des résultats toujours identiques, à savoir que le trafic est peu important, composé principalement d'habitants de quartier. Trois contrôles radar effectués récemment se sont soldés par 0 dépassement de vitesse (voir p5). Malgré cela, nous recevons des remarques avec la demande de création de trottoirs, chicanes et ralentisseurs.

La dernière proposition de la Municipalité allant dans ce sens, n'a pas été admise par le Conseil communal, avec comme principaux arguments que cela n'était ni utile, ni nécessaire. Cependant, il est vrai que la sécurité 100% n'existe pas. Tout passe par l'information aux enfants et aux conducteurs. Pour rappel, la zone 30 n'est pas une zone de rencontre (zone 20). Cependant, et afin d'étudier toutes les possibilités, nous avons prévu un budget pour la sécurité routière et les possibilités raisonnables pouvant être mises en place, déjà en 2022. Une étude plus globale fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal dès que possible.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de joyeuses Fêtes ainsi qu'une nouvelle année agrémentée de pensées positives, de moments en toute liberté et de vœux qui se réalisent.

Christian Gozel, syndic

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale.....	3 à 5
• Etat civil.....	3
• Célébrations des nouveaux adultes et nouveaux octogénaires.....	3
• Réorganisation des bureaux communaux.....	3
• Une journée avec nos employés communaux.....	4
• Recensement des chiens / Animaux et ordre public.....	4
• Lutte contre les chenilles processionnaires du pin.....	5
• Déblaiement de la neige / Registre communal des entreprises.....	5
• Contrôles radar.....	5
Loisirs à Sullens.....	6
Vie intercommunale.....	7
Agendas et sociétés locales.....	8

Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
greffe@sullens.ch

Greffe :
021 731 33 34
Contrôle des habitants :
021 731 33 89

Horaires des guichets :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

La Municipalité, le bureau du Conseil
et l'administration communale
vous souhaitent
de bonnes fêtes de Noël
et une excellente Année 2022.



Conseil communal de Sullens

Séance du 2 décembre 2021 :

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 2 décembre 2021 :

- Préavis 7/2021 - Budget 2022
Préavis adopté à l'unanimité
- Préavis 8/2021 - Fixation du plafond en matière d'emprunts pour la législature 2021-2026
Préavis adopté à l'unanimité
- Préavis 9/2021 - Crédit d'étude "Rénovation de l'auberge communale"
Préavis adopté à la majorité

Dates des prochaines séances du Conseil communal

- jeudi 17 mars 2022
- jeudi 16 juin 2022
- jeudi 13 octobre 2022
- jeudi 8 décembre 2022

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Prochaines votations cantonales

- 20 mars 2022 : Election du Grand Conseil et 1^{er} tour de l'élection au Conseil d'Etat
- 10 avril 2022 : 2^e tour de l'élection au Conseil d'Etat

Prochaines votations fédérales

- 13 février 2022
- 15 mai 2022
- 25 septembre 2022
- 27 novembre 2022



Résultats des votations fédérales du 28 novembre 2021

Objet 1 : Initiative sur les soins infirmiers
Pour des soins infirmiers forts
OUI : 59.05 % - NON : 40.95 %
Participation : 71.57 %

Objet 2 : Initiative sur la justice
Désignation des juges fédéraux par tirage au sort
OUI : 22.20 % - **NON : 77.80 %**
Participation : 71.15 %

Objet 3 : Loi COVID-19
Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19
OUI : 62.48 % - NON : 37.52 %
Participation : 71.84%

Etat civil

Naissance

Clovis Brüscheweiler
le 30 octobre 2021

Décès

Jean-Pierre Franz
le 4 décembre 2021

Célébration des nouveaux adultes du village

Mercredi 6 octobre 2021, les jeunes Sullanais nés en 2003 ont été conviés à un apéritif à la Maison de commune et ont reçu les cadeaux d'usage en l'honneur de leur 18^e anniversaire.

Sont présents de gauche à droite sur la photo Madeline Pennone, Damien Dobler, Léonie Chevalley, Maëlle André.



Célébration des nouveaux octogénaires

Posent au côté de M. Christian Gozel, syndic, M. et Mme Roland et Marie Louise Jobin, Mme Liliane Ritter, M. Charly Ramuz.

Tous ont été reçus, lundi 22 novembre 2021, par la Municipalité à la Maison de commune, pour célébrer leur 80^e anniversaire et recevoir le cadeau d'usage des autorités.

M. André Reguin n'a pas pu être présent.



Réorganisation des bureaux communaux

Pour assurer une meilleure confidentialité des personnes qui se rendent à l'administration communale, les bureaux du greffe municipal et du contrôle des habitants ont été séparés.

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers se situe maintenant au 1^{er} étage à droite en entrant.

Il est à votre service pour

- l'enregistrement des arrivées ou des départs,
- l'établissement de permis, de carte d'identité suisse, d'attestations diverses, de carte déchetterie,
- l'enregistrement des chiens,
- la location de salles ou du refuge,
- la demande de macaron de stationnement,
- les recharges de carte lessive des bâtiments communaux.

Contact : Francesca Jaillet au 021 731 33 89

Le greffe municipal reste à la même place, au 1^{er} étage à gauche en entrant.

Il est à votre service pour des questions liées à l'urbanisme et à la police des constructions.

Des tables sont à votre disposition pour consulter les documents.

Contact : Nicole Bégel au 021 731 33 34

Horaires d'ouverture des guichets :

Lundi de 14h00 à 18h30

Mercredi de 8h00 à 11h30

Vendredi de 8h00 à 11h30

Fermetures pendant les fêtes

de l'administration communale

du 23 décembre 2021 à 11h30 (*)
au 10 janvier 2022 à 14h00.

de la déchetterie intercommunale

samedi 25 décembre 2021 et
samedi 1^{er} janvier 2022.

(*) Ouverture exceptionnelle le jeudi 23 décembre 2021 de 8h00 à 11h30.

Le souper des collaborateurs

s'est tenu le 22 novembre 2021 à l'Auberge de Sullens, une sympathique soirée pour remercier la trentaine de personnes impliquées dans le bon déroulement de la gestion communale.

Une journée avec nos employés communaux

Vendredi 26 novembre 2021, 4h du matin, une vague de froid est annoncée sur le Canton de Vaud. Qu'en est-il des températures ? Du gel ? Neige-t-il ? Faut-il saler les routes et les trottoirs du village ? Non, a priori pas maintenant, décide Jonathan Leuschner, employé communal à temps plein. Il peut retourner se reposer encore un peu.

6h30, il se dirige vers les locaux de la voirie où il retrouve son collègue Yannick Vuilloud, employé par la commune à mi-temps. Ensemble, ils préparent le matériel pour contrôler l'état des routes et des trottoirs du village, quartier par quartier. Inspection et intervention nécessitent facilement deux bonnes heures de travail et parfois, malheureusement, un seul passage n'est pas suffisant. Yannick explique qu'«il faut surveiller le coup de gel de début de matinée, quand le jour se lève et que les températures baissent toujours légèrement par rapport à celles de la nuit !» L'important pour eux ce jour-là est qu'aucun piéton ne glisse sur une plaque de verglas. D'ailleurs les escaliers de l'école reçoivent une bonne quantité de sel pour éviter tout accident.

Ensuite, ils s'attellent au nettoyage de l'église. Dimanche, un culte y est célébré : elle doit être propre et rangée pour recevoir les fidèles. Puis, ils vident les poubelles du village et ramassent les ordures qui «se sont envolées» !

L'après-midi, Jonathan s'occupe de la conciergerie de la grande salle. Elle est louée le week-end qui suit. Contrôle des poubelles, des toilettes, des ustensiles de cuisine, de l'état général de la salle et de la buvette, puis remise des clés aux locataires.

Avant que la nuit ne tombe, il part vérifier la propreté aux abords du refuge *Le Devin* en forêt. Il a constaté que depuis quelques temps, des personnes profitent des aménagements extérieurs mais laissent aussi leurs débris. Après un petit tour vers le cimetière pour s'assurer que tout est en ordre, Jonathan termine sa journée par le contrôle des engins de la voirie. La météo annonce de la neige sur le plateau ce week-end.

Jonathan et Yannick seront sur le qui-vive le week-end, à l'affût des aléas de la météo. Ils doivent être prêts pour dégager les routes. Ils pourront compter sur le renfort de Thierry Corsenca, engagé en supplément, si nécessaire.

Lundi sont déjà planifiés un état des lieux de la grande salle et la mise en place des décorations de Noël sur le sapin du village. Mais la journée, comme toutes les autres, sera probablement ponctuée d'impératifs urgents : un dégagement, une réparation, un débouchage de caniveau... Vous ne les verrez peut-être pas, mais ils seront bien là, quelque part dans le village, au service de la commune et de ses habitants. NM



Jonathan Leuschner et Yannick Vuilloud

Recensement des chiens

Jusqu'au **28 février 2022**, les propriétaires de chien(s) sont tenus d'annoncer à l'administration communale, à greffe@sullens.ch ou au **021 731 33 89**, les chiens :



- achetés ou reçus en 2021,
- nés en 2021 et toujours en leur possession,
- vendus, donnés ou décédés en 2021, pour radiation,
- non encore annoncés.

Les chiens doivent être munis d'un collier et d'une médaille portant le nom de leur propriétaire (art. 34 du Règlement de police). Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire (art. 3 du Règlement d'application de la Loi sur la police des chiens).

Nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage n'est plus obligatoire. Toutefois, cette vaccination reste vivement conseillée.

Animaux et ordre public

Selon l'art. 28 du Règlement de police du village, les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les animaux :

- de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par les cris de l'animal,
- de porter atteinte à la sécurité d'autrui,
- de créer un danger pour la circulation,
- de porter atteinte à l'hygiène publique,
- de dégager des odeurs gênantes pour le voisinage.

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

Extraits de l'arrêté du Conseil d'Etat 921.11.1 du 7 décembre 2005 qui exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, dès leur apparition. «Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin (Thaumetopoea pitycampi).»

A Sullens, le nécessaire doit être fait **avant le 30 janvier 2022**

Comment ?



Les nids doivent être coupés et détruits par le feu. Cette méthode s'applique dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier 2022.



Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique installé avant le 30 janvier 2022. Le contenant avec les chenilles doit être brûlé.

Déblaiement de la neige

Nous vous rappelons que le parcage des véhicules est interdit toute l'année sur la voie publique en dehors des places prévues à cet effet.

La Municipalité décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être causés par le chasse-neige aux véhicules parqués sur le domaine public en dehors des cases de stationnement autorisé.

Entrées des propriétés selon l'art. 104 du Règlement de police : «Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des cours, jardins ou chemins privés».

Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

www.sullens.ch/pratique/entreprises.

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration en la matière.

Contrôles radar

Dans le cadre de la sécurité routière, nous avons demandé à la gendarmerie d'effectuer des contrôles radar ponctuels, au **Chemin des Pâquis**. Nous constatons que, lors de ces contrôles, les Sullenais se démarquent de la moyenne cantonale en respectant les limitations de vitesse en vigueur. Nous vous remercions et vous encourageons vivement à continuer dans ce sens et ceci dans tout le village. Voici les résultats :

Mois de septembre - 2 contrôles

- le 8 septembre 2021 de 13h50 à 14h35
- le 15 septembre 2021 de 9h25 à 10h30

Résultats des contrôles :

36 véhicules contrôlés. 0 véhicule dénoncé.

Taux d'infractions à Sullens : 0,00 %

Taux d'infractions du canton pour la période en cours : 4,71 %

Mois d'octobre - 1 contrôle

- le 20 octobre 2021 de 18h10 à 20h00

Résultats des contrôles :

27 véhicules contrôlés. 0 véhicule dénoncé.

Taux d'infractions à Sullens : 0,00 %

Taux d'infractions du canton pour la période en cours : 3.69 %

Animation les mercredis de l'Avent - premier mercredi



Dans le cadre de l'animation des mercredis de l'Avent organisée par Sullens'anim', le premier atelier s'est déroulé à la buvette de la grande salle de Sullens, le mercredi 1^{er} décembre. Il s'agissait de fabriquer des étoiles à vœux et de décorer ensuite un sapin de Noël, dans le sas de l'entrée. Une quarantaine de personnes, enfants et adultes, sont venues bricoler dès 16h00, puis une vingtaine d'autres les ont rejointes pour l'apéritif. Sandra Noll précise : «Nous avons ajouté un thème *Pulls (ou autres) de Noël* !». Et comme en témoignent les photos, l'ambiance était très sympathique. NM



Faites vivre votre journal

Vous souhaitez partager des récits, des poèmes, des humeurs ?
Vous avez une question liée au village ? Une offre à proposer ? Une recherche à communiquer ?
Utilisez le journal de votre commune, Votre Journal, en écrivant à:

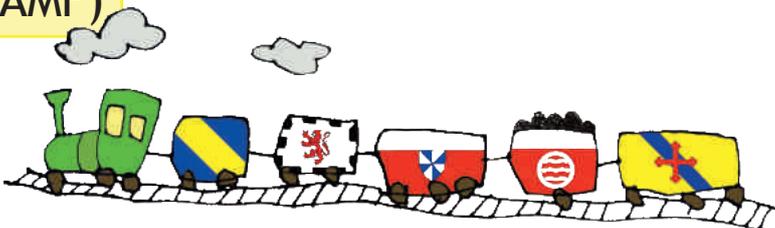
journalDeSullens@gmail.com

Impressum

Editeur: Commune de Sullens
Imprimerie: PaperForms, Villars-Ste-Croix
Direction : Municipalité de Sullens
Rédaction: Nathalie Martin (NM)
Prochaine parution: mars 2022
Site internet: www.sullens.ch
Email: journalDeSullens@gmail.com

Accueil en milieu familial (AMF)

Accueil familial de jour de Bournens, Bousens, Cheseaux, Romanel et Sullens
Membre du réseau AJENOL - www.ajenol.ch
Nous accueillons des enfants de 4 mois à 12 ans.



Vous désirez placer votre enfant chez une accueillante en milieu familial (AMF) ?

Les AMF proposent une solution de garde souple et individualisée, en petit groupe, dans une ambiance et un rythme familiaux. Elles sont agréées et bénéficient d'une formation continue et d'un suivi par la coordinatrice.

Vous souhaitez devenir accueillante en milieu familial agréée ?

Vous bénéficiez d'une formation de base et de cours de formation continue qui vous permettent d'échanger avec les autres accueillantes. Vous travaillez à domicile et fixez vos horaires. Le fait d'être agréée vous garantit le contrôle et le soutien de la coordinatrice, ainsi que d'être affiliée aux assurances sociales.

Contact : présente les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Madame Gabrielle Lerjen
Accueil en milieu familial
Administration communale
Rte de Lausanne 2, Case postale 67
1033 Cheseaux
Téléphone : 079 233 73 10
Email : coord.amf@cheseaux.ch

Paroisse catholique



Vous trouverez de nouvelles informations pratiques en lien avec la paroisse catholique sur le site www.sullens.ch/pratique/paroisses

Cartes journalières CFF

Nous vous rappelons que des cartes journalières CFF peuvent être réservées auprès de la commune partenaire de Penthaz par téléphone au 021 863 20 50 ou via le site internet www.penthaz.ch, où la disponibilité des cartes peut être visualisée.

Le retrait de ces cartes se fait auprès de la commune de Penthaz pendant les heures d'ouverture au tarif préférentiel de CHF 39,- payable cash ou par carte bancaire. Aucune carte n'est envoyée contre facture.

Possibilité d'acquérir les cartes journalières encore disponibles du lendemain, voire du jour même, au prix de CHF 25,-.

Paroisse protestante



Les informations de la paroisse sont régulièrement mises à jour sur www.vufflenslaville.eerv.ch

Activités pour les Aînés

Dans le tableau ci-dessous figurent les différentes activités proposées aux aînés de la paroisse pour les prochains mois, si les mesures sanitaires en vigueur le permettent. En cas de questions :

- Pour les repas, contacter Elsa Marolda au 021 731 51 72.
- Pour les animations, contacter Denise et Bernard Isely au 021 731 18 01 ou bernard.isely@sysnet.ch.

Date	Heure	Village	Bâtiment	Activités
Jeu. 13 janvier	14h	Bournens	Salle du Battoir	Présentation de Ravel et son boléro Par René Spalinger
Mercredi 19 janvier	12h	Sullens	Grande salle	Repas
Dimanche 30 janvier	12h	Mex	Refuge	Fondue Terre Nouvelle
Samedi 12 mars	de 10h à 14h	Bousens	Grande salle	Brunch de la paroisse Avec animations musicales

Don du sang



A Cheseaux,
Maison de commune,
Rte de Lausanne 2,
Mardi 21 décembre 2021,
de 15h30 à 19h30.
Inscription sur :
www.jedonnemonsang.ch



Plusieurs cours sont proposés au collège de Derrière-la-Ville.
Consulter :
www.samaritains-cheseaux.ch

Calendrier des manifestations

si les conditions sanitaires en vigueur le permettent
Consulter www.sullens.ch pour vérification

31 décembre 2021	Fête du Nouvel An organisé par RSB Handball Grande salle
4 février 2022	Loto organisé par RSB Handball Grande salle
2 avril 2022	Troc vêtements-jouets organisé par Sandra Noll Grande salle
6 avril 2022	Atelier « chocolat » organisé par SullenS'anim' Buvette de la grande salle

Fête du Nouvel An

Vous avez envie de fêter la nouvelle année entourés d'amis mais vous n'avez pas envie de faire le ménage le 1er ? Rejoignez-nous à la grande salle de Sullens dès 19h. Et si l'envie de danser vous démange, le bal commencera à minuit jusqu'au petit matin.

Menu

Apéritif
Duo de foie gras
Ongleyade
Dessert
Coupe de champagne

Les prix

Enfant jusqu'à 12 ans
CHF 1.- par année
De 12 à 16 ans
CHF 40.-
Plus de 16 ans
CHF 70.-

Inscriptions

f_perroset@hotmail.com
ou 079 388 78 89.

Organisation : RSB Handball

Loto

Vendredi 4 février 2022

Ouverture des portes à 19h00
Loto à 20h15



Abonnement avec 3 impériales incluses
+ 1 tour gratuit
CHF 50,--
Disponible en prévente

Petite restauration et boissons sur place

Inscriptions et renseignements
rsbhandball206@gmail.com ou 079 266 50 20
www.rsbhandball.ch

Troc printemps-été : vente de matériel de seconde main d'enfants et d'adolescents

Samedi 2 avril 2022 de 9h00 à 13h00 - Grande salle
Contact : Sandra Noll au 079 604 94 14.



Réservez le mercredi 6 avril 2022, après-midi, pour un atelier « chocolat » sur le thème de Pâques.
Buvette. Ouvert à tous.

Ramassage des sapins de Noël

Dépose en bordure de parcelle le lundi 10 janvier 2022 au soir.
Ramassage le mardi 11 janvier 2022.

Bibliothèque villageoise

Route de Mex 1 - 1^{er} étage
Ouverte tous les mercredis
(hors vacances scolaires)
de 16h30 à 19h00

Contact : Eliane Badan au 079 736 75 90

Dates de ramassage des déchets encombrants



En 2022,
les jeudis :
10 mars,
7 juillet,
10 novembre,
dès 7h30.

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables **de taille supérieure à 60 cm**.
Exemple : mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique dur.

Non pris dans les encombrants : carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, **sacs poubelles, bâches et sacs plastique** ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.